

**Séance publique du 26 février 2001**

**Délibération n° 2001-6417**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Vénissieux

objet : **ZAC "du Vieux Bourg" - Convention de participation de la Commune au bilan**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1999, le Conseil a approuvé la dernière phase de la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux.

Initialement engagée sous forme de concession avec la SERL, cette opération avait été reprise en régie directe de la Communauté urbaine, par délibération en date du 24 novembre 1997.

Les premières phases de cette ZAC, créée le 23 février 1984, avaient vu la réalisation, en plus des équipements publics, de 131 logements (dont 45 en accession à la propriété) et de 3383 mètres carrés de commerces et de services.

La présente phase terminera le programme avec une moyenne surface commerciale de 1 300 mètres carrés de vente et 145 logements (dont 117 en accession à la propriété).

Le bilan financier prévisionnel de cette dernière phase totalise 11 440 000 F de dépenses hors taxes, qui seront équilibrées par 7 315 750 F de vente de charges foncières (5 347 000 F en logement et 1 968 750 F en commerce), par une participation communautaire de 3 590 330 HT et une participation de la commune de Vénissieux de 533 920 F HT.

La commune de Vénissieux a approuvé cette participation par délibération en date du 10 mai 1999 ;

Vu ladite convention de participation financière ;

Vu ses délibérations en date des 25 mai 1999 et 24 novembre 1997 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vénissieux en date du 10 mai 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Propose d'accepter la convention de participation financière de la Commune.**

2° - **Autorise** monsieur le président à la signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,